



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 9 juin 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales «*La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*»

1-Désignation des délégués suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Date d'affichage : 24/06/23

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 15/06/23



**Pascal PELAIN**

**Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

*Délais et voies de recours :*

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.*